

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 7 octobre 2022

Date d'affichage : 7 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Jérôme GUILLOUD - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL

Absents, excusés : Audrey MORGANTINI - Pierre FERRIER - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ

Procurations : Audrey MORGANTINI à Carole MOTTUEL, Pierre FERRIER à Séverine CAPOGNA, Anne-Lise CALABRIN à Virginie TARDY, Annabelle MORILLAS à Ghislaine BARTHELON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance

Liste des délibérations :

- 45/2022 Conclusion d'un marché public de travaux pour la réalisation d'un city stade
- 46/2022 Conclusion d'un marché public de travaux pour la réalisation d'une aire de jeux pour enfants
- 47/2022 Demande de subvention auprès du Conseil régional pour la création d'un city stade et d'une aire de jeux – rectification du plan de financement
- 48/2022 Décision modificative n°3 M14
- 49/2022 Conclusion d'une nouvelle convention avec le centre de gestion de la Drôme concernant la médiation préalable obligatoire
- 50/2022 Achat à l'Euro symbolique de la parcelle A 575
- 51/2022 Conclusion d'une convention pour l'occupation du domaine public pour maintenir l'accès à la chaufferie bois
- 52/2022 Mise à jour au 1er octobre 2022 de la longueur totale de la voirie communale
- 53/2022 Approbation du rapport 2022 de la CLECT de Valence Romans Agglo
- 54/2022 Vœu en faveur de la stabilité financière des collectivités territoriales face aux mesures financières envisagées par l'Etat
- 55/2022 Groupement de commande relatif à l'élaboration des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse – Modification dans l'attribution de marché

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN CITY STADE

Le Maire propose d'attribuer le marché de travaux pour la création d'un city stade à l'entreprise Laquet ayant remis une offre répondant aux critères techniques et de prix fixés par la commune.

- Entreprise : LAQUET Aménagement d'espaces urbains et sportifs de Lapeyrouse Mornay
- Montant du marché : 80 871,80 € HT (97 046,16 € TTC)

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Le Maire propose d'attribuer le marché de travaux pour la création d'une aire de jeux à l'entreprise Laquet ayant remis une offre répondant aux critères techniques et de prix fixés par la commune.

- Entreprise : LAQUET Aménagement d'espaces urbains et sportifs de Lapeyrouse Mornay
- Montant du marché : 42 888,15 € HT (51 465,78 € TTC)

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA CREATION D'UN CITY STADE ET D'UNE AIRE DE JEUX – RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Considérant que le nouveau dispositif de subvention à destination des communes de la région plafonne l'aide de la Région à la somme de 24 400 €

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier le plan de financement du projet comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR/DSIL		30 940 €	25 %
ANS		0 €	
Conseil régional		24 400 €	20 %
Conseil départemental		43 669 €	35 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		99 009 €	80 %
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		24 752,10 €	20 %
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		123 761,10 €	100 %

Voté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant que suite à la notification de la préfecture concernant le montant dû par la commune au titre du FPIC, il est nécessaire d'ajuster le budget en conséquence (crédit manquant : 96€).

Considérant que suite à l'obtention de deux subventions pour l'aménagement d'un city stade, il est nécessaire d'intégrer ces subventions reçues au budget et de prévoir les travaux correspondants.

Il est donc nécessaire d'ajouter des crédits aux comptes concernés :

Dépenses		Recettes	
739223 (chap 014) contribution FPIC	+ 96 €		
678 charges exceptionnelles	- 96 €		
2313 Opé 41 – constructions en cours	+ 80 444 €	1321 Subvention Etat	+ 30 940 €
		1323 Subvention Département	+ 49 504 €
TOTAL	+ 80 444 €	TOTAL	+ 80 444 €

Voté à l'unanimité.

CONCLUSION D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME CONCERNANT LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à la mission de médiation du CDG 26 aux conditions suivantes :

- La collectivité devra solliciter le CDG pour les décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents et qui sont, à peine d'irrecevabilité au contentieux, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.
- En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.
- La collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif forfaitaire de 400 euros, à raison d'une mission de 8h00 (augmenté des éventuels frais de déplacement). Toutefois, si le temps passé dépasse 8 heures, il sera appliqué un coût horaire de 50 euros de l'heure en plus du tarif forfaitaire.
- La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026

Voté à l'unanimité.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE A 575

Le propriétaire de la parcelle A 575 a proposé à la commune pour 1€ symbolique de lui céder un terrain de 940 m² sur les coteaux Côte Maréchale.

Il s'agirait donc, au vu de la demande du propriétaire, d'une cession amiable à l'Euro symbolique de la parcelle A 1575 avec prise en charge des frais de notaire par la commune

Voté à l'unanimité.

CONCLUSION D'UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR MAINTENIR L'ACCES A LA CHAUFFERIE BOIS

Considérant que suite à la construction du lotissement La Belle Noyeraie, l'accès à l'arrière de la chaufferie bois est compromis par la construction d'une maison et la futur clôture du terrain du particulier concerné,

Considérant qu'il est donc nécessaire de conclure une convention d'occupation du domaine public avec le propriétaire concerné pour :

- L'autoriser à établir sa clôture sur le mur existant, propriété de la commune au titre de son domaine public
- Etablir une servitude de passage autorisant les représentants de la commune à accéder à l'arrière de la chaufferie bois en cas de besoin et sans possibilité pour le propriétaire riverain de s'y opposer

Voté à l'unanimité.

MISE A JOUR AU 1er OCTOBRE 2022 DE LA LONGUEUR TOTALE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Considérant que la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture et du département par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 30 septembre par le maire et la commission technique.

Considérant que le linéaire de voirie représente un total de 16 119 ml appartenant à la commune.

Voté à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT 2022 DE LA CLECT DE VALENCE ROMANS AGGLO

Considérant le travail accompli par la CLECT afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la CA Valence Romans Agglo au 1er janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1er janvier 2022

Voté à l'unanimité.

VŒU EN FAVEUR DE LA STABILITE FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FACE AUX MESURES FINANCIERES ENVISAGEES PAR L'ETAT

Le Conseil Municipal demande à l'Etat de modifier la loi de finances 2023 en proposant :

- De sursoir à la suppression de la CVAE
- D'indexer la DGF sur la base de l'inflation
- De ne pas mettre en œuvre un système de contrainte des finances des collectivités publiques

Voté à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ÉLABORATION DES SCDECI AVEC LE SIEH – MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Considérant la durée de validité des offres relatives à l'élaboration des SCDECI de 6 mois à compter du 7 mars 2022, prolongé de 3 mois, soit jusqu'au 7 décembre

Considérant le vote à l'unanimité de la commission d'appel d'offres en date du 21/06/2022 relatif à l'attribution des marchés pour la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie au bureau d'études Naldéo pour le lot n°1 pour un montant de 88 933,75 euros H.T. et au groupement ARTELIA/ATEAU pour le lot n°2 pour un montant de 94 165,33 euros H.T.

Considérant la non fourniture dans les délais par ARTELIA des pièces à jour tel que demandées à l'article 8.5 du règlement de consultation et l'attribution de ce fait du marché au candidat arrivé n°2 dans le classement soit Naldéo

- lot 1 pour un montant de 88 933,75 euros H.T
- lot 2 pour un montant de 103 156,50 euros H.T

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Réflexion sur l'extinction de l'éclairage public la nuit
- Columbarium
- Repas des anciens
- Divers
- Tour des commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.